

SAINT-CYPRIEN


Saint-Cyprien
MÉDITERRANÉE



Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

Apprenons les bons réflexes !

EDITO



L'actualité de ces dernières années à Saint-Cyprien : catastrophes naturelles en série, risque d'inondation, rupture de digue, les tempêtes... a souligné l'émergence durable de cette nouvelle préoccupation.

En effet, il devenait indispensable pour notre commune, pour le Maire que je suis, de redéfinir les orientations en la matière, de créer une véritable culture de la préparation au risque et à la menace.

Ce sont de nouvelles responsabilités pour notre commune ; la protection des populations et de l'environnement étant des missions prioritaires pour notre politique de la Ville.

La Mairie est concernée en premier chef, échelon de proximité, dont le pouvoir du Maire a vu ses responsabilités croître et affirmées par le Parlement notamment à travers la loi de modernisation de la

Sécurité Civile qui impose la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

A ce jour, j'ai souhaité que vous tous Cypriennencs soyez informés en vous proposant un guide pratique destiné à répondre aux questions que vous vous posez au quotidien afin de vous aider dans vos démarches.

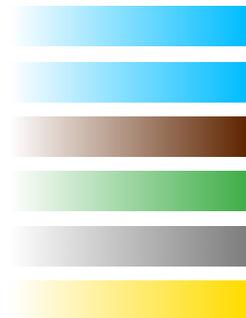
C'est l'objectif recherché de ce guide qui doit vous permettre, avant tout, vous apporter une aide de la façon la plus simple et la plus efficace possible.

Thierry Del Poso

Maire de Saint-Cyprien
Conseiller Départemental
Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

SOMMAIRE

Le risque inondation à Saint-Cyprien	p 4
Le risque rupture de digue à Saint-Cyprien	p 5
Le risque sismique à Saint-Cyprien	p 6
Le risque mouvement de terrain à Saint-Cyprien	p 8
Le risque tempête à Saint-Cyprien	p10
Les risques climatiques à Saint-Cyprien - L'alerte	p11



LE RISQUE INONDATION A SAINT - CYPRIEN

Notre département peut être affecté par plusieurs types d'inondations, telles les inondations de plaine, les crues torrentielles, les inondations par remontée de nappes phréatiques, les inondations par ruissellement et les submersions marines pour les 14 communes côtières.

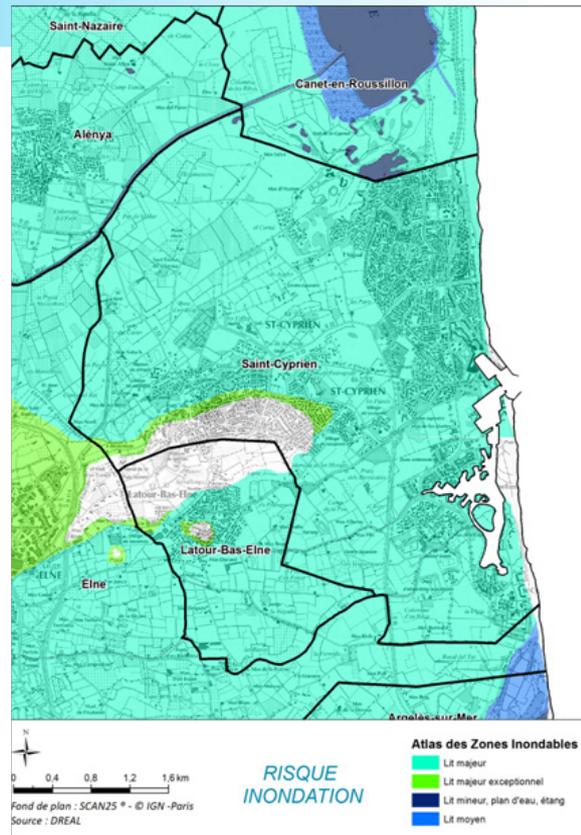
LES ZONES INONDABLES :

La commune est concernée par les crues du Tech et du Réart.

Saint-Cyprien fait partie du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Perpignan-Saint-Cyprien, arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, le 12 décembre 2012.

LA TYPOLOGIE DES INONDATIONS À SAINT-CYPRIEN :

La commune de Saint-Cyprien est concernée par des phénomènes de crues torrentielles du Tech et du Réart (montée des eaux rapides et vitesse d'écoulement élevée) et par la submersion marine. Par ailleurs, dans les secteurs les plus modifiés par la présence humaine, les inondations par ruissellement peuvent survenir localement.



LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION :

Le Tech et le Réart sont surveillés par le service de l'État de prévision des crues Méditerranéen-Ouest (SPCMO) et bénéficie d'une prévision. Des stations de mesures sont présentes sur ces deux cours d'eau. Consulter le site ministériel www.vigicrues.gouv.fr.

Par ailleurs les cartes de vigilance météo sont diffusées sur le site de météo France www.meteofrance.com et relayés par les médias.

L'information de la population reste essentielle ainsi que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FACE AUX INONDATIONS :

			
Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.	Couper le gaz et l'électricité.	Fermer les portes et les aérations.	Monter à l'étage ou gagner un point en hauteur.
			
Ne pas s'engager sur une route inondée.	Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.	Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours.	

LE RISQUE RUPTURE DE DIGUE A SAINT-CYPRIEN

Ce phénomène se traduit par une rupture partielle ou totale d'une digue. Les causes de cette rupture sont diverses et peuvent être d'origine technique, naturelle ou humaine.

- **Causes techniques** : vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement de l'ouvrage
- **Causes naturelles** : séismes, crues exceptionnelles, tempête, submersion marine, glissements de terrain, fragilisation par les terriers d'animaux
- **Causes humaines** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'utilisation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

La rupture d'une digue se présente sous les mécanismes suivants

- L'érosion régressive de surface par surverse
- L'érosion externe par affouillement de sa base
- **L'érosion interne par effet de renard**
- **La rupture d'ensemble.**

LE RISQUE SISMIQUE A SAINT-CYPRIEN

Un séisme correspond à un mouvement vibratoire du sol, brutal et de courte durée, provoqué par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. Il peut être défini par sa magnitude (échelle de Richter, variant de 0 à 9) ou son intensité.

On distingue trois classes de séismes selon leur profondeur :

- les séismes superficiels, dont la profondeur du foyer ne dépasse pas 60 km,
- les séismes intermédiaires, dont la profondeur du foyer est comprise entre 60 et 300 km,
- les séismes profonds, dont la profondeur du foyer dépasse 300 km.

Les effets directs ou induits des séismes sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La terre tremble régulièrement dans le département des Pyrénées-Orientales. Historiquement, depuis 1373, 67 séismes d'intensité maximale (VII à VIII) ont été recensés.

Cependant, depuis 1980, plus de 700 séismes de magnitude faible (inférieure à 3) ont été enregistrés dans les Pyrénées-Orientales ou en proximité immédiate.

LA ZONE DE SISMICITÉ :

Selon le dernier zonage sismique en vigueur (1er mai 2011), le département est placé en zone de sismicité 3 à 4 (aléa modéré à moyen).

La totalité de la commune de Saint-Cyprien se situe dans la zone de sismicité 3, qualifiée de modérée.

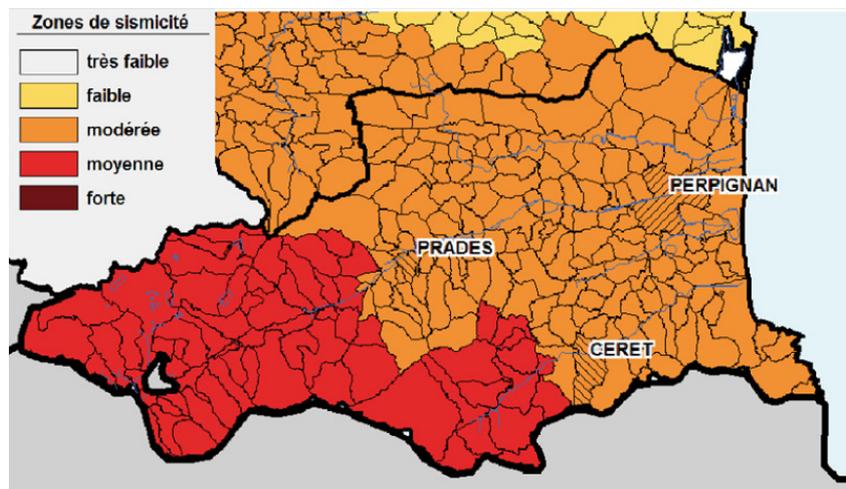
LA PRÉVENTION :

La commune, comme toutes les communes des Pyrénées-Orientales, est concernée par les règles parasismiques dans les constructions publiques et privées (Eurocode 8).

L'information de la population reste essentielle ainsi que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FACE AUX SÉISMES :

			
Se protéger sous un meuble ou près d'un gros mur.	Couper le gaz et l'électricité.	Évacuer le bâtiment fragilisé après les secousses.	Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.
			
Ne pas fumer en cas de fuite de gaz.	S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.	Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.	Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours.



Zone sismique des Pyrénées-Orientales
(source : MEDE)

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN A SAINT-CYPRIEN

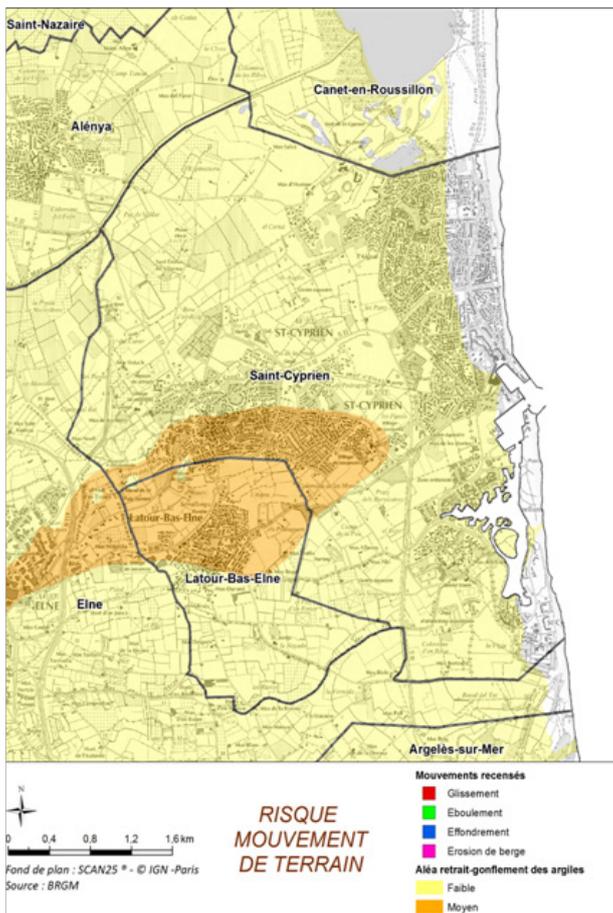
D'une façon générale, un mouvement de terrain est une manifestation d'instabilité de la partie superficielle de la croûte terrestre, sous l'effet de la pesanteur et des agents de l'érosion. Il existe quatre grands types de mouvements de terrain :

- **Les chutes de blocs / éboulements** : mouvements rapides, brutaux, résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides, durs et fracturés.
- **Les affaissements / effondrements** : mouvements gravitaires particuliers, sans composante horizontale, résultant d'un fléchissement de la surface ou de la rupture totale du toit d'une cavité localisée dans une roche ou un sous-sol.
- **Les glissements de terrain** : mouvements plutôt lents, caractérisés par l'existence d'une surface de discontinuité identifiable, séparant la partie stable du terrain de la partie en mouvement.
- **Le retrait-gonflement des argiles** : mouvements verticaux millimétriques à centimétriques des sols argileux suite à des épisodes de précipitations (gonflement des argiles) ou des épisodes de sécheresse (retrait des argiles).

Les mouvements de terrain à dominante gravitaire (tous sauf le retrait-gonflement des argiles) sont dans la majeure partie des cas déclenchés suite à un épisode de précipitation intense.

LES ZONES À RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN :

La commune est concernée par les phénomènes d'érosion du littoral, de glissement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. L'aléa est qualifié de faible à moyen.



LA PRÉVENTION :

La prévention consiste principalement à s'assurer du bon drainage des eaux, à maintenir la végétalisation des talus et à appliquer des reculs par rapport aux pieds et crêtes des talus lors de constructions.

L'information de la population reste essentielle ainsi que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

LE RISQUE TEMPÊTE A SAINT-CYPRIEN

En France et d'après l'échelle de Beaufort, une tempête est définie comme telle lorsque les **vents moyens dépassent la vitesse de 89 km/h** (degré 10 de l'échelle de Beaufort). Elle correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

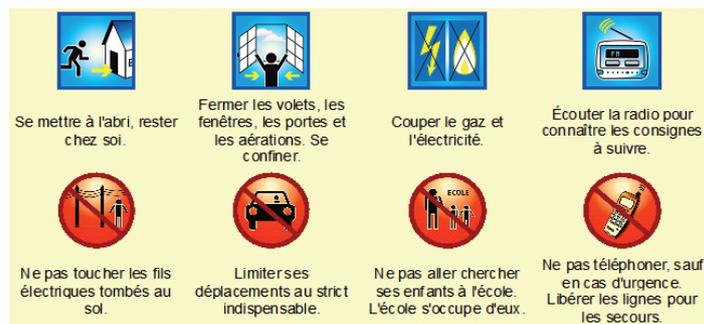
Un exemple connu de type de tempête est la tornade, qui a des caractéristiques particulières notamment une courte durée de vie, une expansion géographique limitée et des vitesses très élevées. Elles se forment principalement en période estivale.

Sur le département, les tempêtes les plus marquantes ont touché le littoral. Cependant la tempête du 24 janvier 2009 (tempête Klaus) nous a montré que les territoires montagneux ne sont pas épargnés par ce phénomène.

Le vent violent sur les Pyrénées-Orientales (tramontane principalement) peut entraîner des dommages, comme l'effondrement de cheminées, le déracinement des arbres, le renversement des véhicules, ...

L'information à la population reste essentielle.

LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FACE AUX TEMPÊTES :



LES RISQUES CLIMATIQUES A SAINT-CYPRIEN

Deux phénomènes principaux illustrent ce risque climatique : **le grand froid et la canicule.**

Un épisode de « **grand froid** » est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Depuis novembre 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de grand froid.

Les Pyrénées-Orientales peuvent être concernées par des chutes de neige abondantes en plaine qui provoquent des perturbations importantes sur l'économie du département en général.

Un épisode de **canicule** est quant à lui caractérisé par une période de fortes chaleurs. Elle survient lorsque la différence de température entre le jour et la nuit est faible (seuils dépendent des régions), et ce pendant au moins trois jours consécutifs.

L'information de la population reste essentielle ainsi que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

Les dispositifs « Canicule » et « Grand Froid » prennent en compte la situation des personnes les plus vulnérables, du fait de leur isolement.

Afin de favoriser l'intervention des services sanitaires et sociaux, il est demandé aux maires – notamment dans le plan canicule – d'établir la liste des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, gravement malades, ...).

L'ALERTE

L'alerte de la population s'effectue à l'aide des sirènes de la plage et du village avec un signal sonore modulé montant et descendant 3 fois 1 minute, ainsi qu'à l'aide d'un véhicule municipal équipé d'un haut parleur.

AU SIGNAL D'ALERTE

- Gagner immédiatement les points hauts le plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Se tenir informé par les radios France Bleue Roussillon 101.6 ou France Info 105.1
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri



NUMÉROS D'URGENCES

POLICE MUNICIPALE

04 68 37 37 37

07 61 99 23 79

PRÉFECTURE - PROTECTION CIVILE

04 68 68 35 80

SAPEURS POMPIERS

18 ou 112

GENDARMERIE

17 ou 112

SAMU

15 ou 112

Hotel de ville, place Desnoyer, 66 750 Saint-Cyprien - Tel : 04 68 37 68 00
contact@mairie-saint-cyprien.com - www.saint-cyprien.com